

PREVENTION

RISQUE INCENDIE

SECOURISME



EASY PREV' FORMATION

▲ PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ▲
▲ SECOURISME ▲ RISQUE INCENDIE ▲

Catalogue de formation
2018

easyprev.fr

PRESENTATION

Nouvel organisme de formation, Easy Prev'Formation propose aux professionnels, diagnostics, conseils et formations dans les domaines du risque incendie, de la prévention des risques professionnels et du secourisme.

Des formateurs expérimentés portés par une équipe dynamique souhaitent mettre à profit leurs compétences afin de transmettre des outils efficaces en matière de prévention des risques professionnels.

Easy Prev'Formation mise sur une équipe ayant aussi une expérience de terrain : Sapeurs-Pompiers (ancien ou encore en activité) ou secouristes lors de Dispositifs Prévisionnels de Secours, nos formateurs, régulièrement au contact de victimes ou d'incendies, seront à même d'ajouter une dimension pratique aux formations dispensées.

Notre recherche permanente de la qualité s'appuie sur le respect de la charte déontologique et de qualité professionnelle et conseil en formation. Par ailleurs, nos formateurs sont recyclés pédagogiquement tous les ans, leurs connaissances sont donc régulièrement mises à jour et leurs pratiques conformes aux directives nationales en vigueur.

Reconnue organisme de formation professionnelle, enregistrée auprès du préfet de région Paca, cet enregistrement permet à nos partenaires d'utiliser leurs fonds de formations auprès de notre organisme.

Pour chaque formation, un livret de formation réalisé par nos soins sera distribué à chaque participant. Ce livret peut être entièrement personnalisable (insertion du plan des défibrillateurs ou des moyens de secours incendie, liste des agents SST ou guide-file et serre-file...).

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93830549183

Siret : 752 328 484 00031

2

EASY PREV'
FORMATION



SOMMAIRE

FORMATIONS PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS :

 PRAP IBC : Industrie, Bâtiment et Commerce	7
 PRAP PE : Petite Enfance	8
 PRAP 2S : Sanitaire et Social	9
 APS ASD : Acteur Prévention Secours pour Aide et Soins à Domicile	10
 MAC : Maintien et Actualisation des Compétences : PRAP et APS ASD	11
 MAT : Manutention et Aide aux Transferts	12
 GP : Gestes et Postures	13
 DUERP : Document Unique à l'Évaluation des Risques Professionnels	14

FORMATIONS RISQUE INCENDIE :

 MEXT : Manipulation des Extincteurs	17
 EPI : Equipier de Première Intervention	18
 GFSF : Guide-File et Serre-File	19
 EVAC : Exercice d'Évacuation	20

Notre équipe pédagogique est tout à fait en mesure de créer des formations sur mesure en fonction de vos besoins et des spécificités de votre entreprise ou établissement.



SOMMAIRE

FORMATIONS SECOURISME :

 IDAE : Initiation au Défibrillateur Automatisé Externe	23
 GQS : Gestes Qui Sauvent	24
 IPS : Initiation aux Premiers Secours	25
 PSC 1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1	26
 FC PSC 1 : Formation Continue Prévention et Secours Civique 1	27
 SST : Sauveteur Secouriste du Travail	28
 MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences SST	29
 FA SST : Formation Allégée SST	30
 PSE 1 : Premiers Secours en Equipe de niveau 1	31
 PSE 2 : Premiers Secours en Equipe de niveau 2	32
 Formation continue PSE 1 ou PSE 2	33
 Modules complémentaires au PSC 1	34
 Prévention et Secours du Sport	35



Nous vous proposons des formations théoriques et pratiques sur la prévention des risques professionnels conformément aux recommandations et circulaires de l'INRS :

- PRAP Industrie, Bâtiment, Commerce, Sanitaire et Social et Petite Enfance
- APS Aide et Soins à Domicile
- Manutention et aide au transfert
- Gestes et Postures
- Document Unique à l'Évaluation des Risques Professionnels

Toutes nos formations respectent les textes législatifs (Référentiels nationaux en vigueur) les contenus des programmes sont donc conformes aux obligations réglementaires.

Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?

La prévention des risques professionnels, c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont inscrits dans le code du travail (L4121-2)

Pourquoi une démarche de prévention ?

Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à réduire les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles et à en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques.

Afin d'assumer cette responsabilité et de répondre à l'obligation de résultats qui lui est faite, Easy Prev'Formation se propose d'accompagner l'employeur à adapter la démarche de prévention à la nature de l'activité et à l'organisation propre à l'entreprise, mais aussi anticiper ses évolutions.

Comment mettre en place une démarche de prévention ?

Elle s'appuie sur la mise en place d'une politique de prévention, qui repose sur le respect des personnes, la transparence dans la mise en œuvre et le dialogue social. Des bonnes pratiques facilitent la mise en œuvre d'une telle démarche de prévention en entreprise.

Elle nécessite en premier lieu un engagement et une volonté politique forte au sein même de l'établissement. Chacun à son niveau dans l'entreprise est directement concerné. Tous ces éléments constituent le socle d'une culture de prévention qui doit être largement partagé au sein de l'entreprise.



Ce que dit la loi ?

Article L 4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels
- des actions d'information et de formation
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L 4121-2 : L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L 4131-1 sur le fondement des principes généraux de prévention :

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention
8. Prendre les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Article R4541-8 : L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manipulations manuelles d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Article R4121-1 : L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Article R 4121-2 : La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- au moins chaque année
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.



PRAP Industrie, Bâtiment et Commerce

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

💎 Objectifs :

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



💎 Programme :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
- Fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort



💎 Evaluation :

Le certificat d'Acteur PRAP IBC, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a satisfait aux exigences des épreuves certificatives prévu par l'INRS. Le recyclage doit être fait tous les 24 mois et dure 7 heures.

<u>Prérequis</u>	<u>Durée</u>	<u>Intervenant(s)</u>	<u>Effectif</u>
Aucun	14h (1j + 1j)	1 Formateur PRAP IBC	De 4 à 12 participants



PRAP Petite enfance

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

💡 Objectifs :

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



💡 Programme :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
- Fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort adaptés à la petite enfance

💡 Evaluation :

Le certificat d'Acteur PRAP PE, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a satisfait aux exigences des épreuves certificatives prévu par l'INRS.
Le recyclage doit être fait tous les 24 mois et dure 7 heures.

Prérequis

Aucun

Durée

14h
(1j + 1j)

Intervenant(s)

1 Formateur
PRAP PE

Effectif

De 4 à 12
participants



PRAP Sanitaire et Social

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

💡 Objectifs :

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



💡 Programme :

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
- Fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes

💡 Evaluation :

Le certificat d'Acteur PRAP 2S, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a satisfait aux exigences des épreuves certificatives prévu par l'INRS.
Le recyclage doit être fait tous les 24 mois et dure 7 heures.

<u>Prérequis</u>	<u>Durée</u>	<u>Intervenant(s)</u>	<u>Effectif</u>
Aucun	21h (2j + 1j)	1 Formateur PRAP 2S	De 4 à 12 participants



APS ASD

Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

💎 Objectifs :

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. Être acteur de la prévention des risques liés à son métier. Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

💎 Programme :

- Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail et le cadre juridique de son intervention
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles
- Repérer les situations à risques liés à l'activité physique
- Fonctionnement du corps humain
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse
- Informer la personne aidée ou la famille des situations repérées
- Alerter la hiérarchie, faire alerter ou alerter les secours
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes
- Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes
- Examiner la (les) victime(s)
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée



💎 Evaluation :

Le certificat d'Acteur Prévention Secours, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a satisfait aux exigences des épreuves certificatives prévu par l'INRS. Le recyclage doit être fait tous les 24 mois et dure 7 heures.

Prérequis

Aucun

Durée

21h
(2j + 1j)

Intervenant(s)

1 Formateur APS ASD

Effectif

De 4 à 10
participants



MAC PRAP et APS ASD

Maintien et Actualisation des Compétences

Objectifs :

Le certificat de Acteur PRAP et Acteur APS ASD est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, l'Acteur PRAP ou l'Acteur APS ASD doit suivre et valider une session de maintien et actualisation des compétences de l'acteur pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Programme :

- Retour d'expérience des stagiaires et des projets mis en place
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Rappel des principes de sécurité et d'économie d'effort
- Rappel des techniques de base de manutention des personnes (Prap2S)
- Rappel des principes de sécurité et d'économie d'effort adaptés à la petite enfance (PRAP PE)
- Actualisation des gestes de secours et des conduites à tenir (APS ASD)

Evaluation :

Un nouveau certificat d'acteur Prap ou APS ASD valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Prérequis

Etre titulaire du PRAP IBC, 2S, PE ou APS ASD

Durée

7h

Intervenant(s)

1 Formateur
PRAP ou APS ASD

Effectif

De 4 à 12
participants



Manutention et Aide aux Transferts

🔹 Objectifs :

Savoir économiser son dos lors des transferts. Acquérir les différentes techniques de transfert. Prendre soin des autres en prenant soin de soi. Evaluer les besoins d'aides techniques pour l'équipe.

🔹 Programme :

- Prévention des risques professionnels liés à l'activité physique
- Gestes, postures et techniques de transfert
- Solliciter les capacités motrices du bénéficiaire
- Utilisation des aides techniques de transferts



🔹 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.



Prérequis

Aucun

Durée

2h à 4h

Intervenant(s)

1 Formateur PRAP 2S

Effectif

De 4 à 12 participants



GP

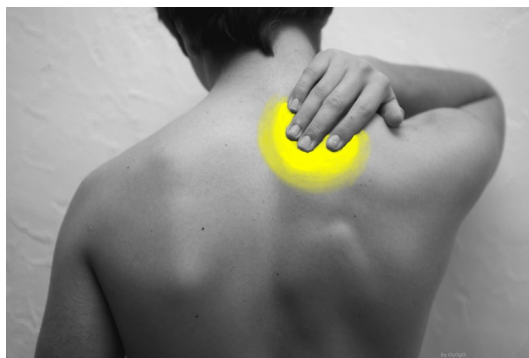
Gestes et Postures

💡 Objectifs :

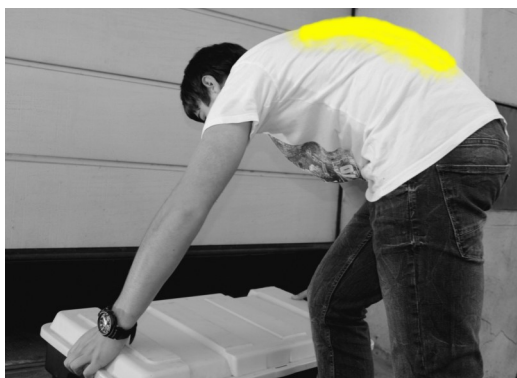
Repérer les risques liés à l'activité physique et les prévenir. Appliquer les techniques de manutention manuelle pour se protéger et appliquer les principes d'économie et d'effort. Améliorer les conditions et la qualité de vie du travail.

💡 Programme :

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Les accidents de travail, les maladies professionnelles, les TMS
- Fonctionnement du corps humain
- Facteurs de risques
- Principes d'économie et d'effort
- Mise en pratique
- La santé du dos et hygiène de vie



💡 Evaluation :



L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

Prérequis

Aucun

Durée

2h à 4h

Intervenant(s)

1 Formateur PRAP

Effectif

De 4 à 12 participants



DUERP

Document Unique à l'Évaluation des Risques Professionnels

Objectifs :

Vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique afin de respecter les obligations d'analyse des risques professionnels.
Identifier et réaliser les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document.

Programme :

- Les enjeux de la prévention interne et externe
- Le contexte juridique et réglementaire
- Mise en œuvre de l'évaluation des risques
- Rédaction du Document Unique
- Programme annuel de prévention
- AT-MP : L'arbre des causes
- Le Document Unique : un outil du management

Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.
Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

A cette formation peut s'ajouter un accompagnement personnalisé d'un formateur en prévention des risques professionnels pendant la durée de l'élaboration ou la mise à jour du document unique.

Prérequis

Aucun

Durée

7h minimum
en fonction des
spécificités

Intervenant(s)

1 Formateur PRAP

Effectif

De 4 à 12
participants



FORMATIONS INCENDIE

Nous vous proposons des formations théoriques et pratiques sur les risques incendies :

- Manipulation des Extincteurs
- Equipement de Première Intervention
- Guide-File et Serre-File
- Exercice d'évacuation

Toutes nos formations respectent les textes législatifs en vigueur, les contenus des programmes sont donc conformes aux obligations réglementaires.

Matériel :

- Extincteurs de formation
- Bac à feu écologique
- Générateur de fumées



Le bac à feu ainsi que le contenu des extincteurs sont propres et écologiques pour une meilleure préservation de votre structure et de l'environnement.



FORMATIONS INCENDIE

Ce que dit la loi ?

Code du travail :

Article R4227-28 : Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

Article R4141-11 : La formation à la sécurité relative aux conditions de circulation des personnes est dispensée sur les lieux de travail.

Elle a pour objet d'enseigner au travailleur, à partir des risques auxquels il est exposé :

- les règles de circulation des véhicules et engins de toute nature sur les lieux de travail et dans l'établissement
- les chemins d'accès aux lieux dans lesquels il est appelé à travailler ainsi qu'aux locaux sociaux
- les issues et dégagements de secours à utiliser en cas de sinistre
- les consignes d'évacuation, en cas notamment d'explosion, de dégagements accidentels de gaz, de liquides inflammables ou toxiques, si la nature des activités exercées le justifie.

Article R4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.



MEXT

Manipulation des Extincteurs

💎 Objectifs :

Etre capable de réagir en cas de départ de feu, savoir choisir l'extincteur approprié et le manipuler correctement et efficacement. Protéger les personnes, les biens et limiter les conséquences d'un sinistre incendie. Savoir alerter et prévenir les secours.

💎 Programme :

- L'incendie :
 - La combustion,
 - Les causes, les conséquences
 - Le triangle du feu
 - Les modes de propagation
 - Les classes de feux
 - Les dangers des fumées
- L'alerte
- Les extincteurs : Les différents extincteurs
Les agents extincteurs
Mise en œuvre pratique sur générateur de flammes



Le programme peut s'adapter aux spécificités de l'établissement.

💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.
Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
Le registre de sécurité sera complété.



Prérequis

Aucun

Durée

1h à 2h

Intervenant(s)

1 Formateur Incendie,
Sapeurs-Pompiers

Effectif

De 4 à 12
participants



Equipier de Première Intervention

🔹 Objectifs :

Intervenir efficacement en cas de feu naissant, savoir choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté pour procéder à l'extinction en toute sécurité. Connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement. Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement.

🔹 Programme :

- Incendie : - Cause, conséquence
 - Triangle du feu
 - Classes de feu
 - Conduite à tenir
- Prévention incendie
- Les moyens d'extinction : les différents extincteurs, RIA, Sprinkler...
- Consignes de sécurité
- Dangers des fumées
- Reconnaissance de l'établissement
- Bases de l'évacuation



Le programme peut s'adapter aux spécificités de l'établissement.

🔹 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Le registre de sécurité sera complété.

Prérequis

Aucun

Durée

3h
(4h : EPI et GFSF)

Intervenant(s)

1 Formateur Incendie,
Sapeurs-Pompiers

Effectif

De 4 à 12
participants



GFSF

Guide-File et Serre-File

📌 Objectifs :

Connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation. Connaître les missions des acteurs lors d'une évacuation. Cette formation répond à l'obligation à l'égard de la réglementation (Art. R 4227-39 et L231-3-1) du code du travail.

📌 Programme :

- Procédures d'évacuation et consignes de sécurité
- Alerte et alarme incendie
- Connaissance de l'établissement (plan d'évacuation...)
- Dangers liés aux fumées
- Compétences et missions du guide-file et serre-file
- Visite du site, des accès, des sorties, des zones dangereuses....
- Exercice d'évacuation avec débriefing



📌 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.
Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
Le registre de sécurité sera complété.

Prérequis

Aucun

Durée

2h

Intervenant(s)

1 Formateur Incendie,
Sapeurs-Pompiers

Effectif

De 4 à 12
participants



EVAC

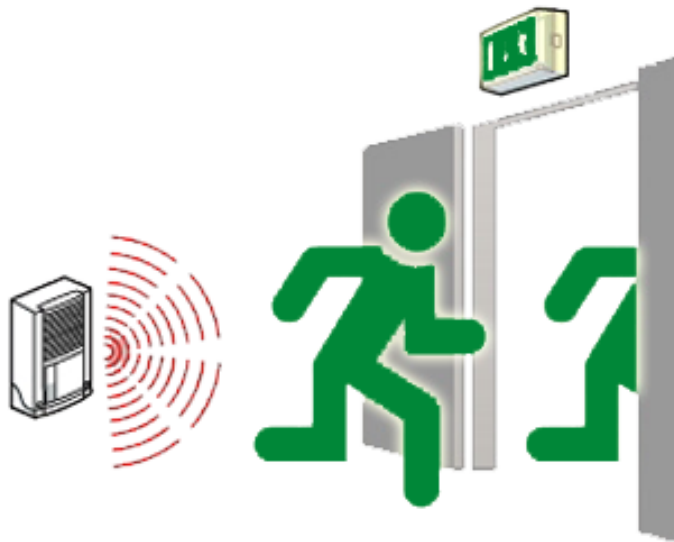
Exercice d'Evacuation

🔹 Objectifs :

Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation d'une entreprise.
Mesurer les actions correctives ou complémentaires à mettre en œuvre.
Répondre à l'obligation à l'égard de la réglementation (Art. R 4227-39) du code du travail.

🔹 Programme :

- Exercice d'évacuation (avec ou sans fumée)
- Débriefing avec analyse de l'exercice
- Rappel des missions de guide-file et serre-file
- Propositions d'amélioration



🔹 Evaluation :

Un compte rendu de l'exercice sera rédigé et consigné dans le registre de sécurité de l'entreprise.

Le registre de sécurité sera complété.

Prérequis

Aucun

Durée

1h minimum

Intervenant(s)

1 Formateur Incendie,
Sapeurs-Pompiers

Effectif

Totalité ou une
partie des salariés



FORMATIONS SECOURISME

Nous vous proposons une large gamme de formations à destination des particuliers et des entreprises :

- Les formations de sécurité Civile :
 - Gestes qui sauvent
 - Prévention et Secours Civiques niveau 1
 - Premiers Secours en Equipe niveau 1 et niveau 2
- Les formations à la sécurité en entreprise conformément aux recommandations et circulaires de l'INRS :
 - Sauveteur Secouriste du Travail

Toutes nos formations respectent les textes législatifs (Référentiels nationaux en vigueur) les contenus des programmes sont donc conformes aux obligations réglementaires.

Matériel :

- Mannequin adulte, enfant, nourrisson
- Défibrillateur de formation
- Kit de maquillage (simulation de plaies...)
- Kit d'objet de simulation (comprenant au minimum : 1 perceuse, 1 scie sauteuse, 1 tournevis, 1 fer à repasser, 1 couteau, 1 bouteille, 1 boîte de médicament)



Hygiène :

Les protocoles d'hygiène sont respectés rigoureusement et contrôlés régulièrement. Une feuille de protection pour le bouche à bouche est distribué à chaque participant. Un nettoyage et une désinfection approfondie sont réalisés sur tous mannequins à la fin de chaque formation.



FORMATIONS SECOURISME

Ce que dit la loi ?

Code pénal :

Article 223-6 : Quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours est puni de cinq ans d'emprisonnement et de soixante quinze mille euros d'amende.

Code du travail :

Article L4121-1 : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique des travailleurs.

Article R 4141-17 : La formation à la sécurité sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre a pour objet de préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux de travail.

Article R 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1. Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux
2. Chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Circulaire n°289 CNSS : Il serait souhaitable de doter chaque établissement d'un secouriste pour 10 salariés et au moins 2 par site.

Article R4224-14 : Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.



Initiation au Défibrillateur Automatisé Externe

💎 Objectifs :

Identifier les signes de l'arrêt cardiaque et exécuter les gestes de premiers secours augmentant les chances de survie de la victime.



💎 Programme :

- Présentation de la formation
- Les mécanismes de l'arrêt cardiaque
- Identifier les signes de l'arrêt cardiaque
- Conduite à tenir devant un arrêt cardiaque :
 - alerte
 - défibrillation
 - massage cardiaque et bouche-à-bouche
- Pratique des gestes



💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

<u>Prérequis</u>	<u>Durée</u>	<u>Intervenant(s)</u>	<u>Effectif</u>
A partir de 10 ans	2h à 4h	Formateur PSC	De 4 à 10 participants



GQS

Gestes Qui Sauvent

💎 Objectifs :

Suite à l'arrêté du 16 septembre 2017 du ministère de l'intérieur, il est institué une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » pour permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.

💎 Programme :

- Présentation de la formation
- Protéger et alerter
- L'hémorragie
- Les positions d'attente
- L'arrêt cardiaque et le défibrillateur



💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

Prérequis

A partir de 10 ans

Durée

2h

Intervenant(s)

Formateur PSC

Effectif

De 4 à 10 participants



IPS

Initiation aux Premiers Secours

💎 Objectifs :

Acquérir les connaissances de base pour secourir une victime grâce à une formation de courte durée alternant théorie et pratique des gestes.

💎 Programme :

- Présentation de la formation
- Protéger et alerter
- L'hémorragie
- Les malaises
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque et le défibrillateur
- Les positions d'attente



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**

💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

Prérequis

A partir de 10 ans

Durée

4h

Intervenant(s)

Formateur PSC

Effectif

De 4 à 10
participants



EASY PREV'
FORMATION

25

PSC 1

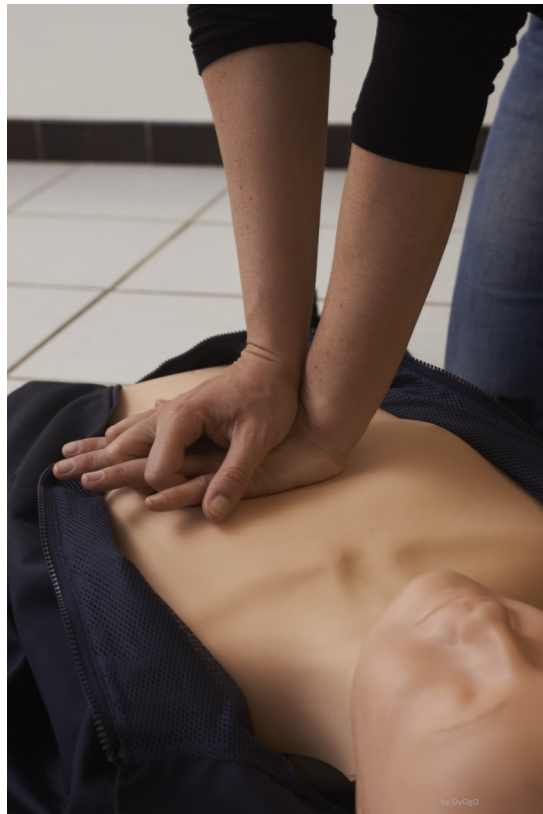
Prévention et Secours Civique niveau 1

💎 Objectifs :

Exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

💎 Programme :

- Malaises et alerte
- Plaies et protection
- Brûlures
- Traumatismes
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations



💎 Evaluation :

Le certificat de compétences est délivré aux personnes ayant participé à l'ensemble de la formation, ayant réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage et participé au moins une fois en tant que sauveteur à une simulation au cours de la formation.

Prérequis

A partir de 10 ans

Durée

7h minimum

Intervenant(s)

Formateur PSC

Effectif

De 4 à 10 participants



FC PSC 1

Formation Continue PSC niveau 1

💎 Objectifs :

Entretenir les connaissances acquises lors de la formation initiale ainsi que l'apport de nouvelles connaissances relatives aux évolutions depuis la formation initiale ou la dernière formation continue.

💎 Programme :

- Malaises et alerte
- Plaies et protection
- Brûlures
- Traumatismes
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations



💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue de la formation.

Prérequis

Titulaire du PSC 1
de moins de 5 ans

Durée

3h minimum

Intervenant(s)

Formateur PSC

Effectif

De 4 à 10
participants



EASY PREV'
FORMATION

27

SST

Sauveteur Secouriste du Travail



🔴 Objectifs :

Afin d'être en conformité avec la loi (articles L.4121 et R4224-15 du code du travail), le salarié formé au SST sera en capacité d'intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise, et mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.



🔴 Programme :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

🔴 Evaluation :

Le certificat de sauveteur secouriste du travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Prérequis

A partir de 16 ans

Durée

12h minimum

Intervenant(s)

Formateur SST

Effectif

De 4 à 10 participants



MAC SST

Maintien et Actualisation des Compétences du SST



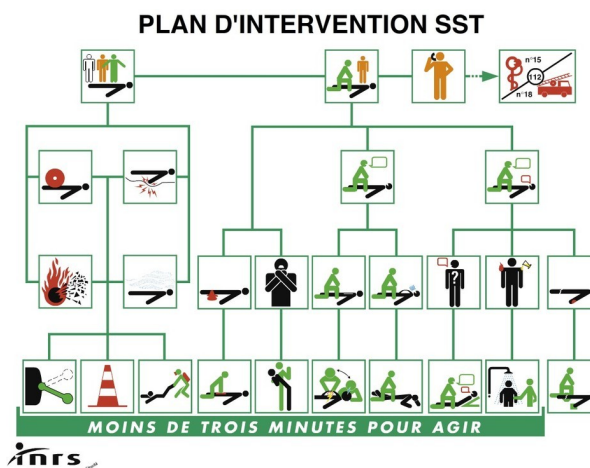
Objectifs :

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et actualisation des compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.



Programme :

- Retour des stagiaires sur leur expérience de SST
- Rappel en matière de prévention
- Révision des conduites à tenir et des gestes de secours
- Mise en situation



Evaluation :

Un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Prérequis

Etre titulaire du SST

Durée

7h minimum

Intervenant(s)

Formateur SST

Effectif

De 4 à 10 participants



EASY PREV'
FORMATION

29

FA SST

Formation Allégée SST



🔴 Objectifs :

Contrôler et mettre à niveau les connaissances nécessaires pour devenir SST en respect avec le programme officiel de l'INRS.

Promouvoir la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise et faire du salarié un précieux auxiliaire de prévention.

Permettre aux employeurs de se conformer au code du travail.



🔴 Programme :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée (Révision)

🔴 Evaluation :

Le certificat de sauveteur secouriste du travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Prérequis

Etre titulaire du PSC 1 ou PSE 1 de moins de 2 ans

Durée

7h minimum

Intervenant(s)

Formateur SST

Effectif

De 4 à 10 participants



PSE 1

Premiers Secours en Equipe de niveau 1

💎 Objectifs :

Acquérir la compétence de secouriste par l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou aux côtés d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours, pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

💎 Programme :

- Rôle et missions du secouriste
- Protection et sécurité
- Hygiène et asepsie
- Les bilans
- Oxygénothérapie
- Obstruction des voies aériennes
- Hémorragie
- Malaises et maladie
- Principes de manutention, aide au relevage et brancardage
- Traumatismes (plaies, brûlures, membres)
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque



💎 Evaluation :

Le certificat de compétences de « secouriste » est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de la FFSS.

Prérequis

A partir de 16 ans
(autorisation parentale
pour les mineurs)

Durée

35h minimum

Intervenant(s)

1 Responsable
Pédagogique
1 à 3 Formateur(s) PS

Effectif

De 6 à 24
participants



EASY PREV'
FORMATION

31

PSE 2

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

Objectifs :

Acquérir la compétence d'équiper secouriste par l'acquisition des capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Programme :

- Rôle et missions de l'équipier
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Protection et sécurité
- Affections spécifiques
- Atteintes circonstanciées
- Relevages victimes non traumatisées
- Relevages victimes en positions particulières
- Traumatismes
- Immobilisation générale
- Relevages victimes d'un traumatisme
- Brancardages

Evaluation :

Le certificat de compétences d'« équipier secouriste » est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- être détenteur du certificat de compétences de « secouriste » ;
- avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de la FFSS.

Prérequis

Etre titulaire du
PSE 1

Durée

35h minimum

Intervenant(s)

1 Responsable
Pédagogique
1 à 3 Formateur(s) PS

Effectif

De 6 à 24
participants



Formation continue

PSE 1 et PSE 2

Objectifs :

Il est institué une formation continue pour toutes les personnes titulaires d'un diplôme relatif aux premiers secours. Cette formation a pour objet :

- a) Le maintien des connaissances techniques ;
- b) L'actualisation et le perfectionnement de ces connaissances ;
- c) L'acquisition de nouvelles techniques.

Programme 2018 : défini par instruction ministérielle

- Revue et pratique des nouvelles techniques
- Malaises et aggravation de maladie
- Désobstruction des voies aériennes
- Arrêt cardiaque
- Plaies
- Effet de blast
- Damage control
- Mises en situation

Evaluation :

Le certificat de formation continue est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- être détenteur du certificat de compétences de « secouriste » ou d'« équipier secouriste » ;
- avoir suivi l'ensemble de la formation continue ;
- satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de la FFSS.

Prérequis

Etre titulaire du
PSE 1 ou PSE 2

Durée

6h minimum

Intervenant(s)

1 Responsable
Pédagogique
1 à 3 Formateur(s) PS

Effectif

De 6 à 24
participants



EASY PREV'
FORMATION

33

Modules complémentaires au PSC 1

💎 Objectifs :

S'adapter aux spécificités du public rencontré : enfants et nourrissons ou personnes âgées. Ces modules permettent d'approfondir les connaissances du PSC 1.



💎 Programme :

Module Enfants et Nourrissons

- Les accidents domestiques
- L'hyperthermie
- La déshydratation
- Le syndrome du bébé secoué
- La mort subite du nourrisson

Module Personnes âgées

- Les accidents domestiques
- L'Œdème Aigüe Pulmonaire
- La déshydratation
- L'hypothermie
- L'oxygénothérapie

Le programme peut s'adapter aux demandes spécifiques.

💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue du module complémentaire de la formation.

Prérequis

Etre titulaire du
PSC 1

Durée

2h à 3h

Intervenant(s)

Formateur PSC

Effectif

De 4 à 10
participants



PSS

Prévention et Secours du Sport

💎 Objectifs :

Connaître les principaux accidents lors de la pratique sportive et leur prévention. Assurer la prise en charge d'un accident survenant au cours d'une activité sportive. Intégrer la prévention des accidents dans la pratique sportive.



💎 Programme :

- Perte de connaissance : personne victime d'un accident du sport
- Arrêt cardiaque :
 - Prévention de la mort subite dans la pratique du sport
 - à 2 sauveteurs
- Malaise :
 - Crise d'asthme
 - Malaise hypoglycémique
 - Réaction allergique
 - Troubles liés à la température
- Plaies : Section de membres
- Traumatisme : tête, cou, dos, tronc et membre
- L'organisation des premiers secours au cours des activités sportives

💎 Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue du module complémentaire de la formation.

Prérequis

Etre titulaire du PSC 1
Etre Agé de 16 ans

Durée

5h

Intervenant(s)

Formateur PSC et
PSS

Effectif

De 4 à 10
participants



EASY PREV'
FORMATION

35



EASY PREV'
FORMATION

▲ Devis et renseignements au ▲

07.69.27.31.27

secretariat@easyprev.fr



easyprev.fr